



FORMATION

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

du 18 et 22 février et du 15 au 19 avril 2019 – Allauch

Nom : Prénom :
 Date de Naissance : Lieu de Naissance : Département :
 Sexe : Homme - Femme Nationalité :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 N° Portable : Email :
 Situation de famille : Situation Professionnelle :
 Diplôme Scolaires :
 Diplômes et Brevets Sportifs détenus :
 Numéro, date et lieu d'obtention du PSE 1 ou PSE 2 :
 Date de la dernière Formation Continue PSE :

Choix de la formule BNSSA :

Formule	Durée	Coût	X
BNSSA Complet (BNSSA + PSE 1)	81h00	600,00 € *	
BNSSA (sans PSE 1)	42h00	300,00 € *	

RAPPEL : un test de Présélection sera fixé avant la formation (durée environ 01h00)

* Possibilité de prise en charge du coût de la formation par la formation professionnelle (OPCA, CPF, Pole Emploi), nous contacter

DOSSIER A RENVOYER PAR EMAIL : info@avoirlesgestesquisauvent.fr

OU PAR COURRIER A : Avoir les Gestes qui Sauvent – 2 boulevard du Vercors – 13380 Plan de Cuques

- Fiche de candidature dûment complétée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage qui sera établi moins de trois mois avant la date de l'examen
- Photocopie des diplômes PSE 1 ou PSE 2, et le cas échéant, un justificatif attestant du maintien des compétences
- Copie de la carte nationale d'identité
- Chèque de règlement à l'ordre de *Avoir les Gestes qui Sauvent*

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et d'opposition à leur traitement.

Toutes les informations demandées ci-dessous sont conforme à l'Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifiant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

La formation est ouverte à toutes les personnes souhaitant se former pour devenir Nageur-Sauveteur, dans l'éventualité d'un trop gros nombre de participants, une priorité sera donnée aux Allaudiens.

Avoir les Gestes qui Sauvent

2 boulevard du Vercors – 13380 Plan de Cuques

06 19 55 50 59 – www.avoirlesgestesquisauvent.fr

SIRET : 793 479 817 00025 – N° OF : 93.13.15997.13 (Ne vaut pas l'agrément de l'État)

Certificat médical BNSSA

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date de dépôt du dossier et est exigé pour tout candidat au BNSSA ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M. et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A, le
(Signature et cachet du médecin)